Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport sur la politique vaudoise envers les réfugiés victimes du nazisme : le Conseil d'Etat exprime ses regrets

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport du professeur André Lasserre sur la politique vaudoise du refuge de 1933 à 1945. Ce rapport met en lumière la politique restrictive pratiquée par les autorités vaudoises, et relève que le gouvernement d'alors n'a pas combattu les préjugés antisémites ou xénophobes répandus dans la population et dans l'administration. Le Conseil d'Etat a adopté à ce sujet une déclaration dans laquelle il exprime ses regrets aux victimes de cette politique et à leurs descen

Les investigations du professeur Lasserre ont pour origine une interpellation du député Martial Gottraux, datée de février 1997, portant sur les fonds en deshérence qui pourraient subsister à la Banque cantonale vaudoise. Le Conseil d'Etat présenta sa réponse lors de la séance du Grand Conseil du 9 septembre 1997, laquelle fut acceptée par l'interpellateur. Entretemps, le gouvernement avait décidé de faire réaliser une étude historique. Un premier rapport, datant du 10 octobre 1997, fut complété par un second, le 22 janvier 1998, avant la publication, aujourd'hui, du rapport final.

Dans sa déclaration de ce jour, le Conseil d'Etat fait état de l'émotion avec laquelle il a pris connaissance des conclusions de l'investigation du professeur Lasserre. Voici un extrait de cette déclaration :

" Dans ces temps durs, caractérisés par la crise économique, les menaces de guerre et l'inquiétante ambiance des années de conflit, cette politique (des autorités vaudoises) a contribuer à bouleverser le destin de personnes innocentes et a alourdi considérablement les souffrances et les inquiétudes de tous ceux qui avaient espéré trouver en Suisse un asile accueillant. Le Conseil d'Etat compatit avec les souffrances qui ont pu en résulter. Il tient à exprimer à toutes ces personnes, à elles et à leurs descendants, sa profonde tristesse et ses regrets. "

Le Conseil d'Etat remercie le professeur Lasserre et ses deux assistants, Laurent Droz et Nathalie Gardiol, de leur travail, qu'il tient pour essentiel à la mémoire collective du canton et indispensable aux générations futures.

Parallèlement à cette recherche historique, le Conseil d'Etat a signé en 1999 une convention avec la Fondation Yad Vashem, autorisant cette dernière à prélever, par microfilmage, plus de 15'000 fiches déposées aux Archives cantonales vaudoises.

Annexe : texte intégral de la déclaration du Conseil d'Etat

N. B.- Le rapport Lasserre est disponible sur internet, à l'adresse www.vd.ch

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 juillet 2000

Claude Ruey, chef du Département des institutions et des relations extérieures, 021/ 316 40 62 ou 079/ 310 84 27 André Lasserre, 021/ 652 03 11, ou Laurent Droz, 021/ 692 29 07

Message du CE